

Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Vendeuvre-sur-Barse,
le 17 décembre 2018



Lettre d'information

N°21

La mise en place de la Tarification Incitative apparaît cette année sur les taxes foncières

Pour un ménage « éco-citoyen », une baisse maximum de 32 % est appliquée sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, si aucune levée supplémentaire au-delà du forfait de base n'est effectuée.

Département : 10 AUBE

Commune :

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	12,48 %	%	1,84 %	19,42 %	%	12,32 %	%	
Taux 2018	12,48 %	%	1,81 %	19,42 %	%	8,38 %	%	

TEOMi = part fixe + part variable (taxe incitative)

* Une part fixe, par ménage :

Le principe de **la TEOM est maintenu** : la taxe est toujours calculée à partir du foncier bâti.

La part fixe inclut :

- un forfait de **17 levées par an** pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères,
- un forfait de **15 accès par an** aux déchèteries du SIEDMTO à utiliser comme bon vous semble.

* Une part variable :

Cette part variable est constituée :

- des levées de bac(s) et accès en déchèterie **au-delà du forfait annuel**,
- des achats de sacs d'appoint.

Quel bac pour mon foyer ?

Le volume du bac dépend du nombre de personnes occupant le logement tous les jours. Dans certains cas, le syndicat autorise le changement de type de bac, sous réserve de fournir les pièces suivantes :

- Naissance : extrait d'acte de naissance ou livret de famille,
- Décès : certificat de décès,
- Nourrice ou famille d'accueil : copie de l'agrément (validité 5 ans),
- Maladie : certificat médical ou attestation sur l'honneur (validité 1 an).

TARIFS VOTES POUR 2017*

Taille du foyer	Dotation de bac	Prix unitaire de la levée au-delà de 17	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire d'un sac prépayé, à partir du 6 ^e
1 personne	80 litres	1,44 €		
2 et 3 personnes	120 litres	2,06 €		
4 à 6 personnes	240 litres	4,33 €	2,00 €	2,50 €
7 personnes et plus	360 litres	6,39 €		

* Tarifs appliqués sur la taxe foncière 2018

SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03

Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



Au quotidien trions malin!

Pendant les fêtes, pensez au tri !

Les fêtes de fin d'année sont génératrices de nombreux déchets. Voici quelques consignes pour vous aider à mieux trier les emballages de Noël :



- **Tous les emballages en acier et en aluminium :** boîtes de foie gras, boîtes de conserve, bouteilles de sirop, canettes de soda...
- **Tous les emballages en papier et carton :** rouleaux de papier cadeaux, boîtes de chocolat, emballages de jouets, boîtes de parfum, coffrets cadeaux...

Dans le sac de tri

Pour les emballages en plastique, seuls les bouteilles et flacons doivent être triés : bouteilles de soda, bouteilles d'eau, flacons de liquide vaisselle, flacons de shampoing, flacons de gel douche...



- Le papier cadeaux plastifié
- Les emballages en plastique moulés autour des jouets
- Les rubans des paquets cadeaux
- Tous les sachets et films qui entourent les jouets
- Les barquettes et les films plastiques de viande, poisson...

Dans la poubelle

- Les plateaux en plastique des boîtes de chocolats
- La vaisselle jetable en carton ou plastique
- Les nappes et serviettes en papier



- Les sapins seront transformés en paillage après broyage
- Les cartons bruns des cadeaux encombrants
- Les sapins synthétiques
- Les calages en polystyrène
- Les guirlandes électriques

A la déchèterie



- Les épluchures de fruits et légumes
- Les coquilles de fruits de mer (huîtres, moules, Saint Jacques...)
- Les sachets de thé, le marc de café
- Les serviettes en papier blanches

Dans le composteur

- Les fleurs fanées
- Le pain sec ou rassis
- Les noyaux de fruits, d'olives...

Les Points d'Apport Volontaire

Il faut obligatoirement **retirer les couvercles, les capsules et les bouchons** avant de glisser vos emballages en verre dans le bac de collecte.

- **Vous pouvez y déposer** : bouteilles de vin et de champagne, bocaux, flacons, pots de confiture, pots de yaourt en verre.

Le verre

- **Vous ne devez pas y déposer** : assiettes et verres, faïence, cristal, porcelaine, vase, miroir, Pyrex®, vitre cassée, ampoules, néons, halogènes.

La taille minimum pour un papier est celle d'un format A5 (1/2 feuille). Dans tous les cas, il faut **enlever les films plastiques, échantillons divers, CD** avant de déposer dans le container.

- **Sont recyclables** : le papier cadeaux non plastifié (il se déchire facilement), le papier de soie, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus... Vous pouvez également y déposer les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale, les blocs-notes avec leurs agrafes, les annuaires, les sacs en papier...

Le papier

- **Ne sont pas recyclables** : les papiers souillés, le papier photo, le papier calque, le papier peint, le papier cadeau plastifié, le papier aluminium, les mouchoirs jetables, l'essuie-tout.

Evolution des tonnages de 2014 à 2017

Grâce à vos efforts de tri, nous observons une augmentation des emballages collectés ; ce qui entraîne une diminution des ordures ménagères.

Ordures ménagères

2014



7 699 Tonnes

2017



5 535 Tonnes

- 71 kg par habitant et par an

Collecte sélective

2014



484 Tonnes

2017



657 Tonnes

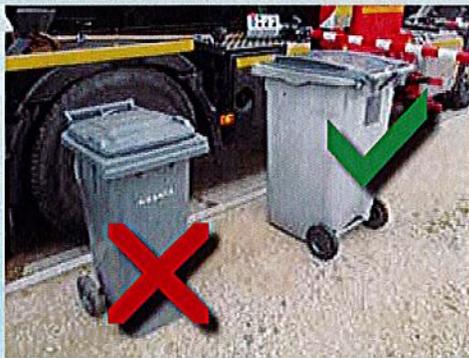
+ 5,2 kg par habitant et par an

Nouveau mode de collecte des bacs poubelle

Peut-être avez-vous vu ce véhicule circuler sur le territoire du SIEDMTO.

Ce nouvel équipement mono-opérateur collecte les bacs poubelle à l'aide d'un bras mécanique dirigé par le chauffeur.

Au vue de sa particularité, cette collecte nécessite l'application de quelques règles de la part des usagers :



Le bac doit être placé face à la route, les poignées et les roues du côté de l'habitation.



Les bacs doivent être espacés afin de permettre la descente des barrières.



Ne pas laisser le bac collé au portail, à un muret, près d'un lampadaire, d'un grillage, d'une haie ou d'une voiture afin que la pince puisse facilement l'attraper.



Retrouvez les actualités du SIEDMTO,
suivez-nous sur Facebook :
événements, animations, changement d'horaires...



Toute l'équipe du SIEDMTO
présente ses meilleurs vœux
de fin d'année
à tous les habitants
du territoire.



Le Vice-président
Chargé de la commission Communication,

C. BRANLE

Le Président
du SIEDMTO,

P. DYON